DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE DES CÔTES-DU-NORD
SERVICE DU GÉNIE RURAL DES EAUX ET FORÊTS

B. P. 56 - 22 SAINT-BRIEUC - T. (96) 33-11-68 - Télex 70814

H. LELOUSTRE
INGÉNIEUR EN CHEF DU GÉNIE RURAL
DES EAUX ET DES FORÊTS
DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL

SECRÉTARIAT D'ÉTAT
AUX EAUX ET FORÊTS
15 NOV 1971
ARRIVÉE

SERVICE de la Production et des structures
Organisation économique

OBJET : Bourse du porc

V.REF.- CAB.1 n° 4962

Mademoiselle Marie-Madeleine DIENESCH
Secrétaire d'Etat à l'Action sociale
et à la Réadaptation
2, rue de la Faisanderie

75 PARIS 16è

SAINT-BRIEUC le 12 NOV. 1971

Madame le Ministre,

Le 6 Août 1971, vous avez bien voulu me demander mon avis sur le projet de M. André GILLES de COLLINEE, concernant l'installation d'une "bourse du porc" dans les Côtes-du-Nord.

Je m'excuse de ne pas avoir répondu plus tôt à votre lettre qui était arrivée pendant les congés et qui avait été classée par mégarde.

En ce qui me concerne, je partage l'opinion de M. GILLES; je crois qu'il serait extrêmement intéressant que soit mise en place, dans la région, une "bourse du porc" permettant de vendre les porcs aux enchères.

M. GOURVENNEC qui a si bien réussi au marché de ST-POL-DE-LEON, pense que la vente du porc aux enchères serait également un facteur de progrès.

En effet, les porcs de meilleure qualité doivent faire prime lors d'une vente aux enchères, et cela ne peut qu'encourager les bons éleveurs et les groupements utilisant des géniteurs de qualité.

Il n'est pas possible, bien entendu, dans une telle vente, de présenter les porcs au marché, tant pour des raisons pratiques que sanitaires, et la mise en vente en porcherie n'est pas impossible sur le plan matériel.

S'il y a de chauds partisans, comme M. GILLES à COLLINEE, M. OLLEVIER à LANBALLE et peut-être certains groupements, il y a par contre des adversaires de cette formule.

Les grands groupes coopératifs comme la Coopérative des agriculteurs de Bretagne, la S.I.G.A.G.L.A.C. et UNICOPA paraissent hostiles à une méthode permettant à chaque agriculteur de connaître exactement la valeur marchande de son produit. En effet, la coopérative fait une péréquation sur tous les lots qu'elle vend, et une telle mise en marché pourrait compliquer sa gestion. Personnellement, je pense qu'elle se trompe.

La vente en carcasse résoudrait le problème des coopératives et la vente aux enchères, à la qualité de viande, devrait donc pouvoir se faire soit sur pied, soit en carcasses.

.../...

La création d'une bourse suppose un certain nombre d'installations matérielles et on ne voit pas très bien comment elles pourraient être mise en place, compte tenu du manque d'unanimité sur l'opportunité de cet investissement. Peut-être serait-il possible à MM. GILLES et OLLEVIER de créer cette bourse avec l'appui du Syndicat de la zone industrielle de LAMBALLE et d'un ou deux groupes coopératifs du secteur.

Les capitaux nécessaires ne doivent pas être tellement élevés pour démarrer. Ainsi pourrait-on apprécier expérimentalement l'intérêt de la méthode.

En ce qui me concerne, j'appuierai une telle initiative.

Je vous prie de croire, Madame le Ministre, à l'expression de mes sentiments les plus respectueusement dévoués.

L'INGENIEUR EN CHEF
DIRECTEUR DEPARTEMENTAL,